

2016-04-033-PM

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

**nomenclature: 9.1.1**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 18 AVRIL 2016**

### **OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – ADAVEM**

L'an deux mille seize, le dix-huit avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

### **PRÉSENTS**

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, M. AJA, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme DELAVENNE

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

M. GARANS   procuration à M. GONZALES  
Mme FAURE   procuration à M. ROBLES  
M. CLAVERIE   procuration à Mme DELAVENNE (jusqu'au point n°2016-04-042-DAP)

### **ABSENT**

M. POULAERT

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29  
30 (à partir du point n°2016-04-043-DAP)

Nombre de pouvoirs: 3  
2 (à partir du point n°2016-04-043-DAP)

Nombre de votants : 32



**2016-04-033-PM - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION : ADAVEM**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la sécurité routière, il est pertinent de développer des peines alternatives, a fortiori lorsque celles-ci orientent les contrevenants vers des actions de bénévolat.

C'est pourquoi l'ADAVEM propose de mettre à disposition de la Ville 6 personnes volontaires à un « stage de participation citoyenne » (intitulé SPC) dans le cadre de classements sous condition, pour participer à l'animation du point de sensibilisation aux conduites à risques pendant les fêtes locales 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que dans le cadre de l'organisation des fêtes locales du 4 mai au 8 mai 2016 et de l'animation des points repos, la Ville de TARNOS doit faire appel à des personnes pour le bon fonctionnement de ces activités,

Considérant le projet de convention,

**DELIBERE**

**APPROUVE** la convention conclue avec l'association « ADAVEM » pour la mise à disposition de personnes volontaires à un « stage de participation citoyenne » (intitulé SPC).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

**DIT** que cette intervention sera faite à titre gratuit.

**Vote: 32**

Pour: 32

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 19 avril 2016

Le Maire

